Les circuits canoës (5 €)

2h30 Durée du parcours (pauses comprises)

Ravitaillement sur le parcours

Merci de bien prendre connaissance de la réglementation spécifique et des conditions d'inscriptions

CLISSON

« Balade au fil de l'eau »

2h30

Le club de canoë propose une découverte originale du patrimoine clissonnais au fil de l'eau sur la Sèvre Nantaise. Les pagayeurs d'un jour partiront de la base nautique du Moulin de Plessard pour rejoindre le moulin de Gervaux avec une escale au moulin du nid d'oie.

- **Samedi 8 septembre à 15h, 15h30.**
- **Nocturne à 20h30. Pas d'escale au moulin du nid d'oie.**
- **Dimanche 9 septembre à 14h et 14h30**
- **Départ de la base de canoë de Plessard.**

GÉTIGNÉ

« Balade d'une rive à l'autre »

2h

Le club de canoë propose une balade au fil de l'eau sur les rives de la Sèvre entre Gétigné et Cugand où les participants pourront visiter le moulin à foulon de Gaumier en compagnie d'un guide passionné. Une escale dans le village typique du Moulin Neuf est également au programme.

- **Samedi 8 septembre à 14h30 et nocturne à 20h.**
- **Dimanche 9 septembre à 15h**
- **Départ de la base de canoë de Terbin**

REPAS LE SAMEDI SOIR :
Repas grillades (5 €) à partir de 19h pour les participants des parcours canoë du samedi après-midi et de la nocturne canoë.

RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE PARCOURS CANOË

➢ Le nombre de places est limité.

➢ Une **participation financière de 5 € par personne** (incluant une assurance spéciale obligatoire) sera demandée à chaque participant au moment de l'inscription. Il s'agit d'un **tarif préférentiel unique proposé par les clubs de canoë dans le cadre de la manifestation.**

➢ **Inscriptions préalables possibles par téléphone à l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes, Bureau d'accueil de Clisson au 02.40.54.02.95 à partir du 27 août** ou sur place, le jour même, dans la limite des places disponibles.

➢ Pour des raisons de sécurité, **les parcours ne sont pas autorisés aux enfants de moins de 5 ans, même accompagnés.**

➢ Les participants aux circuits canoë devront impérativement respecter les consignes suivantes :

- Savoir impérativement nager.
- Port du gilet de sauvetage obligatoire.
- Port de chaussures et vêtements appropriés à la pratique du canoë.

➢ Les mineurs doivent être impérativement accompagnés par un adulte. Les enfants (de plus de 5 ans) participent sous l'entière responsabilité de leurs parents qui devront signer une décharge.

➢ Pour des raisons de sécurité, le club se réserve le droit d'annuler les circuits si le niveau d'eau ne permet pas la pratique du canoë